



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 23 novembre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE RAPPORTS :

Plateau amical U11F

Plateau du 14/10/2023 à Vaires-sur-Marne en présence des clubs de Vaires, Torcy, Combs-La-Ville, Mitry Compans Goelly et Espoir Féminin

Lecture du mail de Mr MENDY Nelson, éducateur du club de Combs-La-Ville, en date du 15/10/24, mentionnant des problématiques d'accueil et d'organisation du plateau

Lecture du rapport reçu de Mr SEROUART Florian, Responsable Administratif et Educateur à l'US Vaires, en date du 15/10/23, mentionnant sa présence à l'accueil des équipes, l'arrivée en retard de Combs-La-Ville (9h20), l'organisation de la journée et le comportement de l'éducateur de Combs-La-Ville,

Lecture du rapport reçu en date du 21/11/23 de Mr BUISSETTE Sébastien, éducateur d'Espoir Féminin, précisant les conditions d'organisation du plateau et la non-présence de Mr SEROUART sur la fin du plateau,

Pas de rapport reçu concernant Torcy et Mitry Compans Goelly,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission rappelle le club de l'US VAIRES aux devoirs de sa charge